

MAIF Société d'assurance mutuelle à cotisations variables CS 90000 - 79038 Niort cedex 9 Entreprise régie par le Code des assurances

N° de sociétaire : 4511632M JEAN-BASTIEN VILO N° d' opération : 0008

Le 01/04/2022

M. JEAN-BASTIEN VILO 152 RUE DE PARIS 94220 CHARENTON LE PONT

Conditions particulières ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS AUTO/MOTO Pacs

Durée du contrat : annuelle avec tacite reconduction au 1er janvier

Votre besoin

Vous venez de modifier votre contrat VAM (assurance, remplacement ou suppression de véhicule), ce qui entraîne une révision de votre contrat PACS à effet du 1er avril 2022.

- Vous souhaitez être couvert par au moins l'une de ces prestations :
 - des services d'aides à la personne pour faire face aux difficultés de la vie,
 - une indemnisation financière à la hauteur du préjudice subi,
 - une assistance adaptée à vos besoins.

Nous vous avons conseillé le contrat PACS qui est adapté à votre situation et aux besoins de couverture exprimés.

Contrat choisi

Vous continuez, ainsi que les membres de votre foyer, de bénéficier des garanties en cas d'accident corporel résultant de l'usage d'un véhicule assuré à la MAIF au titre du contrat Vam.

Votre cotisation

Votre nouvelle cotisation annuelle est calculée en fonction du nombre de véhicules à moteur que vous assurez désormais au titre de votre contrat VAM : 3 dont au moins un deux-roues de plus de 125 cm3.

N.B.: les remorques et caravanes ne sont pas prises en compte pour le calcul de la cotisation PACS ; les quads sont quant à eux assimilés aux 2 roues.

Ce montant est porté à votre compte cotisation.

Vous avez choisi de régler vos cotisations par mensualités. Vous recevrez prochainement un nouvel échéancier prenant en compte cette opération.



Conditions particulières assurance des accidents corporels auto/moto (suite)

N° de sociétaire : 4511632M JEAN-BASTIEN VILO N° d' opération : 0008

Votre contrat d'assurance est constitué des présentes conditions particulières et des conditions générales référencées M2202PACA.

Vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire des conditions générales M2202PACA et du document d'information ou en avoir pris connaissance dans un point de contat MAIF ou bien sur le site maif.fr sur lequel ils sont disponibles. Vous en acceptez expressément l'ensemble des dispositions, notamment les conditions, limites et exclusions de garanties.

Vous reconnaissez aussi avoir reçu ou pu consulter le texte entier des statuts de MAIF dans votre espace personnel maif.fr.

En toute transparence

Nous vous informons que le personnel MAIF intervenant dans le cadre de la distribution de ce contrat d'assurance perçoit une rémunération fixe, sans aucun commissionnement.

Retrouvez toutes vos informations sur l'application MAIF et sur espacepersonnel.maif.fr

POUR NOUS CONTACTER 01 43 99 62 00 Appel non surtaxé - du lundi au vendredi de 8h à 19h15 et le samedi de 8h à 17h15 MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort cedex 9 Délégation conseil MAIF 79 boulevard J.B.Oudry Créteil Accueil avec ou sans rendez-vous. gestionsocietaire@maif.fr

Le souscripteur

Signature du souscripteur	Pascal DEMURGER Directeur général MAIF



2/2